

AVIS DE COURSE TYPE 2025-2028

Habitable

Version mars 2025



VIRE LES ILES

03 & 04 octobre 2026

CLUB NAUTIQUE DE PORNIC

Course au Large PORNIC – YEU – PORNIC

3^{ème} étape du Championnat des Pays de la Loire de Course au Large 2026

18^{ème} manche du Championnat IRC Manche-Atlantique

Grade 5A



PREAMBULE

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.
- 1.2 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 21h et 7h.
- 1.3 [DP] Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) de catégorie 3, avec radeau de sauvetage conformément à la prescription FFVoile n°12.
- 1.4 Les règlements fédéraux.
- 1.5 Les Règles de classe, les REV (Règles d'Équipement des Voiliers).
- 1.6 Le règlement sportif du Championnat des Pays de la Loire de Course au Large 2026 consultable sur le site FFVoile de la Ligue : <https://voilepaysdelaloire.fr/regater-course-large/>

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles au PC course lors de la confirmation des inscriptions.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront également disponibles en version électronique.

COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information sera au Club House du CN Pornic.
- 3.2 [DP] [NP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 3.3 Pour des raisons de sécurité, des communications téléphoniques entre l'organisation et les bateaux pourront être mises en place.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte, dans le cadre du Championnat des Pays de La Loire de Course au Large :
 - Aux bateaux du système à handicap OSIRIS, d'une longueur supérieure ou égale à 8,50m et d'un rating net minimum de 19.Parmi ces bateaux, ceux disposant d'un contrat de jauge à handicap IRC, feront l'objet d'un second

classement destiné au championnat IRC Manche-Atlantique 2026 ; informations et règlements ici : <https://ycf-club.fr/championnat-manche-atlantique/>

- Aux bateaux de la classe MINI 6,50 (650S, 650P).
- 4.2 L'épreuve est également ouverte aux multicoques du système à handicap M2K, d'une longueur supérieure ou égale à 8,50m et d'un coefficient minimum de 1.
- 4.3 Tous ces bateaux seront en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception B norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 4e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation semi hauturière, inférieure à 60Nm de la Division 240.
- 4.4 Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 4.5 Composition des équipages :
- Maximum, suivant le nombre de personnes autorisées sur l'acte de francisation.
 - Minimum, de deux personnes.
- 4.5 Le nombre maximum de bateaux admis est fixé au total à 40, une liste d'attente sera mise en place suivant l'ordre d'inscription en ligne.
- En cas de désistement après le 21 septembre 2026, l'organisation conservera le montant des frais correspondant à l'inscription du bateau.
 - L'organisation se réserve le droit de refuser ou d'inviter un bateau jusqu'à la veille du départ de la course.
 - **L'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition pour les classes où le nombre de concurrents inscrits serait inférieur à 6**, jusqu'à la veille du départ de la course. Pour les MINI 6,50 inscrits, concernés par cette mesure, ils pourront courir en OSIRIS dans la mesure où ils disposent d'un certificat valide.
- 4.6 Documents exigibles à l'inscription :
- Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile¹ :
 - Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.
 - Soit la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing ;
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros ;
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
 - Pour tout membre mineur de l'équipage : une autorisation parentale.
 - Pour le bateau :
 - le certificat de jauge ou de rating valide pour l'année en cours.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.
- 4.10 Ouverture des inscriptions : 1^{er} juin 2026
- 4.11 Le skipper inscrit son bateau et paie en ligne sur le site du CN PORNIC, télécharge et renvoie, avant le 10 septembre 2026:
- la fiche d'inscription dûment remplie en notant tous les membres de son équipage ;
 - la fiche de contrôle de l'armement de sécurité dûment remplie (cf pièce jointe) ;

¹ Attention la licence temporaire n'est pas autorisée pour les membres des équipages participant au Championnat des Pays de la Loire de Course au Large.

- un chèque de caution de 600 € (balise) ;
- une copie de son contrat de jauge OSIRIS et , si besoin, IRC (cf supra) en cours de validité.

- 4.12 Les droits d'inscription seront majorés de 50% à partir du 10 septembre 2026 à minuit.
- 4.13 Clôture des inscriptions : Le 15 septembre 2026 à minuit
- 4.14 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.
- 4.15 Obligations des participants :
- La présence des skippers ou de leurs représentants est obligatoire aux briefings (général et météo), ainsi qu'aux réceptions officielles et à la remise des prix. En cas d'absence une pénalité pourra être appliquée à discrétion du jury.
 - Lors de la confirmation des inscriptions, l'organisation pourra remettre à chaque skipper le ou les pavillons de partenaires qui devront être mis à poste sur le pataras pendant la durée de la compétition.

DROITS A PAYER

Les droits sont les suivants :

Classe	Droit d'inscription jusqu'au 10/9 minuit	Droit d'inscription à partir du 11/9
Classe 6.50	120 €	180 €
Bateaux de 8,5 à 11,99m	120 €	180 €
Bateaux supérieurs à 11,99	170 €	255 €

A valider par CNP

PUBLICITE [DP] [NP] Les bateaux doivent d'afficher la publicité éventuellement choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

PROGRAMME DE L'EPREUVE

Confirmation des inscriptions, émargement et contrôles de l'équipement:

- Le vendredi 02 octobre de 14h30 à 17h30
- Le samedi 03 octobre de 9h00 à 11h00

Café – Thé de bienvenue : le samedi 03 octobre, à partir de 9H, au club house du CN PORNIC.

Briefing: le samedi 03 octobre à 11h15, devant le club house du CN PORNIC. et par VHF.

Signal d'avertissement 1^{ère} flotte : le samedi 03 octobre à 12h00.

Départ(s) en flotte(s) selon bateaux participants pour une course

Fermeture de la ligne : le dimanche 04 octobre à 15h30

Proclamation des résultats et pot de clôture : dimanche 04 octobre à 16h30, club house du CN PORNIC.

CONTROLE DE L'EQUIPEMENT

8.1 Le contrôle portera :

- sur la validité du ou des contrats de jauge du bateau,
- sur l'installation de la balise de tracking fournie par l'organisateur,
- sur l'armement de sécurité du bateau (cf fiche en annexe) et la qualification de l'équipage en double quant à sa sécurité.

8.2 [DP] Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement :

- Le vendredi 02 octobre de 14h30 à 17h30
- Le samedi 03 octobre de 9h00 à 11h00

8.3 En application de la RSO de catégorie 3, tous les bateaux doivent disposer :

- D'une VHF avec ASN émetteur-récepteur.
- [DP] D'un transpondeur AIS qui devra être mis en fonction pendant toute la durée de la course.
- D'un canot de sauvetage accessible, pouvant recevoir tous les membres de l'équipage : la présentation de son carnet de révision à jour sera requise.

8.4 [DP] Pour tous les membres d'équipages des bateaux, le port de la brassière de sauvetage est obligatoire pendant toute la durée de la course.

- Pour les équipages en double, un système automatique « d'homme à la mer » équipé d'une alarme sonore de forte puissance, avec affichage du cap et de la distance pour rejoindre l'homme à la mer est obligatoire. Une balise type PLB ou AIS par équipier, portée en permanence, peut remplacer le système automatique « d'alarme d'homme à la mer » demandé ci-dessus.

8.5 En application de la RSO de catégorie 3,

- Pour les équipages en double, un des équipiers doit avoir une formation à la survie Word Sailing valide de moins de 5 ans.

8.6 [DP] Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 dès la confirmation des inscriptions.

8.7 [DP] **Le routage est interdit.** Ce qui signifie que toute indication personnalisée, spécialement préparée ou individualisée pour un seul ou un groupe de concurrents, venant de l'extérieur, en dehors des sources d'informations météorologiques autorisées et accessibles par tous est interdite.

LIEUX

- L'Annexe à l'AC N°1 LIEUX fournit le plan du lieu de l'épreuve : Place de port à Pornic, confirmation des inscriptions et festivités dans les locaux du CNP.
- L'Annexe à l'AC N°2 ZONE DE COURSE indique l'emplacement de la zone de course, de Pornic à l'île d'Yeu.

LES PARCOURS

- Départ en baie de Bourgneuf, devant le port de Pornic.
- Parcours en baie de Bourgneuf et aux abords de l'île du Pilier, de l'île de Noirmoutier et de l'île d'Yeu.
- Retour en baie de Bourgneuf, arrivée devant le port de Pornic.

La longueur des parcours sera de l'ordre de 80 à 120 Nm, en fonction des conditions météorologiques et des flottes.

Obstacle : Pour cette course VIRE LES ILES, une zone d'exclusion précisée ici : <https://iles-yeu-noirmoutier.eoliennes-mer.fr/>, définie par des tracées entre points GPS, interdira aux concurrents de pénétrer dans la zone de travaux du parc éolien de Noirmoutier Yeu en construction.

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

11.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11.2 [DP] Pénalité alternative de départ, application de la règle World Sailing RE21-01 : l'autorité organisatrice souhaite qu'un bateau OCS ne revienne pas pour corriger son erreur de départ, une pénalité sera appliquée selon les dispositions prévues à l'annexe 3, ceci modifie la règle « prendre le départ ».

CLASSEMENT

13.1 - Le système de classement est le suivant : Système de points à minima.

13.2 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis (OSIRIS, IRC, M2K) sera fait selon le système temps sur temps.

13.3 Classe Mini 6,50, les bateaux de série et les prototypes seront classés en temps réel.

BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port avant le départ et à leur retour après la course.

LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau du vendredi 02 octobre à 14h30 au dimanche 04 octobre 16h30, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

PROTECTION DES DONNÉES

18.1 - Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 - Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

PRIX

Les prix seront distribués comme suit :

Trophée « Ville de Pornic »

Sera remis au premier en temps réel, toutes flottes confondues (Remis en jeu tous les ans)

Coupes et/ou prix seront remis :

- au premier du classement OSIRIS flotte « Petit Rating » ($19 \leq \text{RTG net} \leq 24$),
- au premier du classement OSIRIS flotte « Grand Rating » ($\text{RTG} > 24$)
- au premier du classement IRC.
- au premier du classement MINI 6,50.
- au premier du classement M2K.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter le CN PORNIC : infos@cn-pornic.com

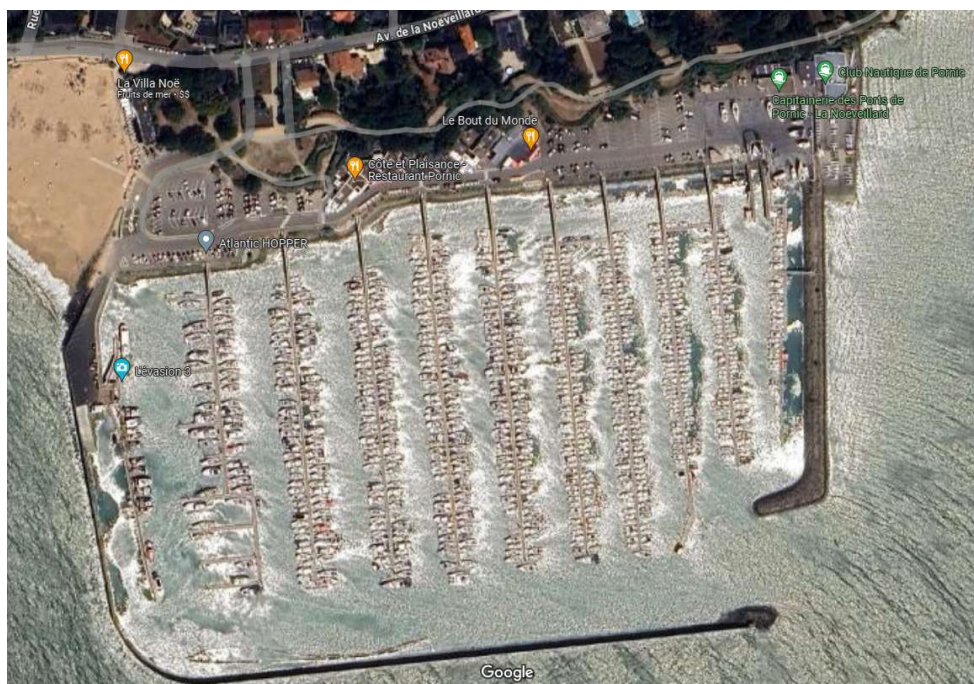
Site : <http://www.cnpornic.com>

NOS PARTENAIRES



ANNEXE 1 - LIEUX

Place de port à Pornic pour les bateaux « visiteurs »
Club House, capitainerie, lieux importants ...



Concernant la place de port et le parking, le Port de Pornic – La Noëveillard, partenaire de l'épreuve a consenti les dispositions suivantes pour les bateaux inscrits :

- Stationnement voiture 1 par équipage gratuit le 2/10 après midi, 3/10 et 4/10.
- Port gratuit le vendredi 2/10 soir et dimanche 4/10 soir (bateaux en course le 3/10) et 1/2 tarif du samedi 26/9 au jeudi 1/10 soir et du lundi 5/10 soir au samedi 10/10.

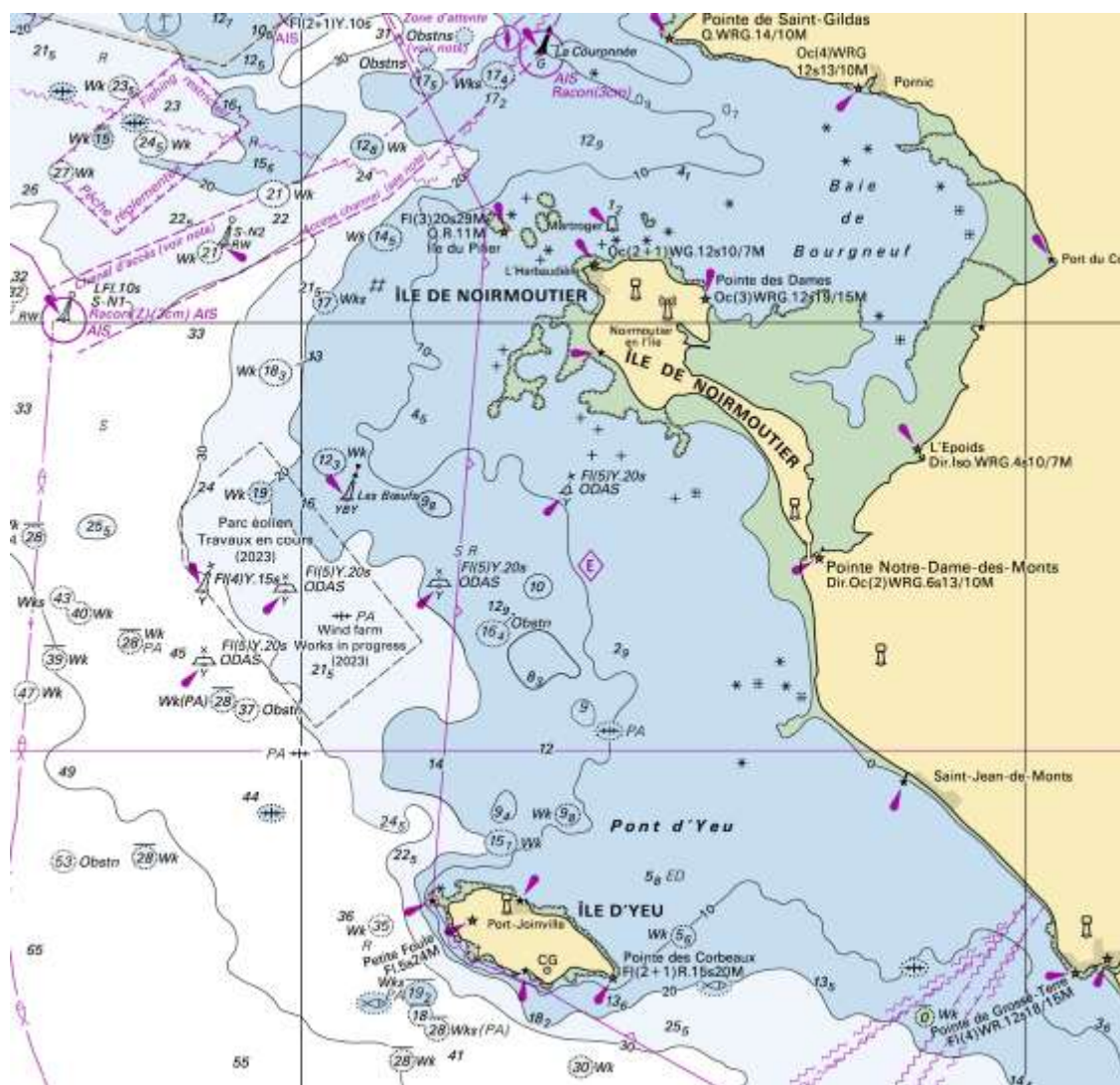
Les bateaux peuvent être grutés entre 12h et 14h pour carénage si nécessaire le 2/10 .

Pour bénéficier de ces services il faut impérativement s'inscrire auprès de la capitainerie du port de Pornic avant le 15 septembre :

Téléphone : 02 40 82 05 40
e-mail: portspornic@la-nautisme.fr

•A REVOIR avec le port

ANNEXE 2 - ZONE DE COURSE



ANNEXE 3

PENALITE DE DEPART ALTERNATIVE

Dans cette course particulière du fait qu'elle s'effectue sur une longue distance et rassemble des flottes de différents types de bateaux (vitesse, manœuvrabilité), par soucis de sécurité, l'autorité organisatrice veut qu'un **bateau OCS ne revienne pas pour corriger son erreur de départ** et souhaite pouvoir classer ce bateau en tant que bateau ayant fini, avec une **pénalité** appropriée.

Ceci modifie la définition de « Prendre le départ » ainsi que les règles 29.1, 30 et A5.1.

Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, la définition de « **Prendre le départ** » est modifiée comme suit.

Prendre le départ : Un bateau prend le départ quand, sa coque ayant été entièrement du côté pré-départ de la ligne de départ, et s'étant conformé à la règle 30.1 (règle du pavillon I) si elle s'applique, une partie quelconque de sa coque coupe la ligne de départ depuis le côté pré-départ vers le côté parcours soit

(a) à ou après son signal de départ, ou

(b) pendant **la dernière minute** avant son signal de départ.

Pénalité OCS

Quand un bateau prend le départ conformément au point (b) de la définition Prendre le départ, il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne, et la pénalité de départ est une pénalité en temps : **30 minutes doivent être ajoutées à son temps compensé.**